

Mesure n° 15.01      SPB concernée:      15. Surface viticole présentant une diversité naturelle

Type de mesure :      Mesure de base.

- Conditions qualité I :**  
**(= conditions OPD)**
- fumure seulement sous les ceps,
  - uniquement herbicides foliaires sous les ceps,
  - traitement plante par plante contre les plantes à problèmes,
  - seules les méthodes biologiques et biotechniques sont admises pour la lutte contre les ravageurs,
  - fauche d'un interligne sur deux avec un délai d'attente de 6 semaines entre deux fauches,
  - fauche de l'ensemble autorisée juste avant la vendange,
  - évacuation du produit de la fauche non obligatoire,
  - broyage admis,
  - intégration superficielle de la matière organique autorisée annuellement sur un interligne sur deux.
- Zone de manœuvre**
- couverture du sol par une végétation naturelle,
  - aucune fumure,
  - aucun produit phytosanitaire (traitement plante par plante autorisé pour les plantes à problèmes).

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Conditions réseau :</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- avoir la qualité II,</li></ul> <p><b>Ou</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- comporter au minimum un tas de bois ou un murgier tous les 10 rangs de 50 m de longueur,</li><li>- entre les rangs, végétation naturelle sur au moins 50 % de la surface viticole.</li></ul> |
|----------------------------|--|

- Niveau qualité II :**  
**(= volet qualité OQE)**
- selon expertise. Structures et composition botanique.

**Informations complémentaires, recommandations : -**

**Description de la mise en œuvre et financement :**

Le financement de la mesure sera assuré par l'exploitant.